Institut de Formation des Aides-Soignants



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus complet

MÀJ le 01/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Date d'enregistrement de la certification : 28/07/2021

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90%

Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins

infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

220 jours soit 1540 heures:

- 770h de formation théorique et pratique en centre
- 770h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité: 6200 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement formation:

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions : 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet: formation.chru-

strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 3 x 5 semaines et 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

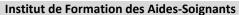
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aidesoignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire AMBULANCIER MÀJ le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90%

Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins

infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

166 jours soit 1169 heures:

- 574h de formation théorique et pratique
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité : 6385 € Droits d'inscription : 100 € par an

et déroulement Dates formation:

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions: 10/06/2024

Affichage des résultats : 01/07/2024 à 14h

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet: formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

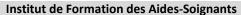
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire ARM¹

MÀJ le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification : Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90% Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle : Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

164 jours soit 1148 heures:

- 553h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025) :

Frais de scolarité : 6209 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : **08/01/2024**

Clôture des inscriptions : 10/06/2024

Affichage des résultats : **01/07/2024 à 14h**

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : <u>formation.chru-</u> <u>strasbourg.fr/metier/aide-soignant</u>

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

 $\textbf{Bloc 3}: Informer\ et\ accompagner\ les\ personnes\ et\ leur\ entourage,\ les\ professionnels\ et\ les\ apprenants$

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

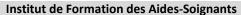
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire Bac Pro ASSP¹ MÀJ le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90%

Taux de réussite :

Année 2022/2023: 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins

infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

103 jours soit 721 heures:

- 371h de formation théorique et pratique en centre
- 350h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité : 3500 € Droits d'inscription : 100 € par an

déroulement Dates et formation:

Du 2 septembre 2024 au 7 mars 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions : 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet: formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

Baccalauréat Professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne »

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

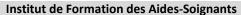
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire DEAES 2016¹

MÀI le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification : Taux de présentation :

Année 2022/2023 : 90% Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle : Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

139 jours soit 973 heures:

- 553h de formation théorique et pratique en centre
- 420h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025) :

Frais de scolarité : 5684 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : **08/01/2024**

Clôture des inscriptions : 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : <u>formation.chru-</u> <u>strasbourg.fr/metier/aide-soignant</u>

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social – Référentiel 2016

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 1 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

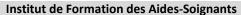
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire DEAES 2021¹

MÀI le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification : Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90% Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle : Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

125 jours soit 875 heures:

- 455h de formation théorique et pratique en centre
- 420h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité : 4900 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2024 au 18 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : **08/01/2024**

Clôture des inscriptions : 10/06/2024

Affichage des résultats : 01/07/2024 à

14h

Rentrée : 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : <u>formation.chru-</u> <u>strasbourg.fr/metier/aide-soignant</u>

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social – Référentiel 2021

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 1 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

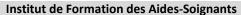
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire DEAP 2006¹

MÀJ le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification : Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90%

Année 2022/2023 : 99%

Taux de réussite :

Insertion professionnelle : Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

82 jours soit 574 heures:

- 329h de formation théorique et pratique en centre
- 245h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

ue 61130 a 171100

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité : 3367 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2024 au 27 juin 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : **08/01/2024**

Clôture des inscriptions : 10/06/2024

Affichage des résultats : 01/07/2024 à

14h

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : <u>formation.chru-</u> <u>strasbourg.fr/metier/aide-soignant</u>

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture – Référentiel 2006

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 1 x 3 semaines + 1 x 4 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

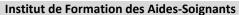
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire DEAP 20211

MÀI le 1/03/2024

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023: 90%

Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins

infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

67 jours soit 469 heures:

- 224h de formation théorique et pratique en centre
- 245h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025): Frais de scolarité : 2527 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation:

Du 2 septembre 2024 au 4 avril 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions: 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet: formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture – Référentiel 2021

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 1 x 4 semaines + 1 x 3 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

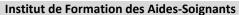
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire Bac Pro SAPAT¹_{MÀJ le 1/03/2024}

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90% Taux de réussite :

Année 2022/2023: 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers 1 Rue David Richard BP 426

67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

143 jours soit 1001 heures:

- 511h de formation théorique et pratique en centre
- 490h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité: 4100 € Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement la formation:

Du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions: 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

14h

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet: formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée 3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions

¹ Baccalauréat Professionnel « Services à la Personne et aux Territoires »

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines + 1 x 4 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

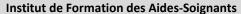
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire Titre Pro ADVF¹_{MÀJ le 1/03/2024}

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90%

Taux de réussite :

Année 2022/2023: 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023: 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

166 jours soit 1162 heures:

- 567h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025):

Frais de scolarité: 6321 € Droits d'inscription : 100 € par an

déroulement Dates et de la formation:

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions : 10/06/2024 Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

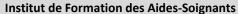
INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION:





Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cursus modulaire Titre Pro ASMS¹_{MÀJ le 1/03/2024}

N° de Fiche: RNCP 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation : Année 2022/2023 : 90% Taux de réussite :

Année 2022/2023 : 99%

Insertion professionnelle: Année 2022/2023 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins

infirmiers

1 Rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence: 4267P003067 N° Siret: 26670057400012

Durée de la formation :

171 jours soit 1197 heures:

- 602h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2024-2025): Frais de scolarité: 6601 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement formation:

Du 2 septembre 2024 au 25 juillet 2025

Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : 08/01/2024

Clôture des inscriptions: 10/06/2024

Affichage des résultats : 01/07/2024 à

Rentrée: 02/09/2024

Handicap:

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chrustrasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle Mme KIEFFER Morgane 03.88.11.55.80 IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chrustrasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont préciser ci-dessous :

Bloc 1: Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3: Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4: Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5: Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages: 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- · Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION: